



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur une portion de la VC n°16 dite Chemin
Martindegia
N° A129-2024**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur une portion de la VC n°16 dite chemin Martindegia, **du lundi 16 septembre 2024 jusqu'au mardi 15 octobre 2024**, pour des travaux de génie civil pour pose réseau fibre optique du Département, travaux réalisés par la société ETPM.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, des travaux de génie civil sont prévus sur la VC n°16 dite chemin Martindegia du lundi 16 septembre 2024 jusqu'au mardi 15 octobre 2024.

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par feux tricolores ou manuellement.

ARTICLE 2 : L'entreprise ETPM, représentée par Mme MAISTERRENA Marie, ZA de Planuya 64200 ARCANGUES, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société ETPM d'Arcangues
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 09 septembre 2024

Le maire
Pascal JOCOU



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.brisco.us.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>